

**PROCÈS-VERBAL  
Conseil de quartier de Val-Bélair  
Conseil d'administration**

**Procès-verbal de la séance  
régulière du conseil d'administration  
du Conseil de quartier de Val-Bélair, tenue le 19 janvier 2022 à 19 h 30,  
en visioconférence sur la plateforme Zoom**

**SONT PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> Francine Dion	Présidente
M. Jean Thibault	Trésorier
M. Maxime Falardeau	Administrateur
M. Charles Gillespie	Administrateur
M <sup>me</sup> Julie Labonté	Administratrice
M. Marc-André Ducharme	Administrateur
M <sup>me</sup> Bianca Dussault	Conseillère municipale

**SONT ABSENTS**

M <sup>me</sup> Géraldine Bouchard	Administratrice
Mme Mélanie Cantin	Secrétaire
M. Stéphane Martin	Administrateur

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> Bianca Dussault	Conseillère municipale du district de Val-Bélair et présidente de l'Arrondissement de La-Haute-Saint-Charles
M <sup>me</sup> Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale du district Louis-XIV et membre du comité exécutif responsable du Logement social
M. Frédéric Chartier	Conseiller en développement économique au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

## **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS (suite)**

M <sup>me</sup> Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme à la division de la gestion territoriale
M. Marc de Koninck	Conseiller stratégique en habitation à la Direction générale de la Ville
M. Marko Mercier	Commandant de poste du service de police de la Ville de Québec
M. Jean-Sébastien Mathon	Conseiller en consultations publiques
M. Michael Doyon	Coordonnateur adjoint au développement de l'habitation communautaire chez Action-Habitation
M <sup>me</sup> Karine Bérubé	Directrice générale de l'Amarrage
M <sup>me</sup> Élodie Simard	Architecte chez Lafond-Côté Architectes
M <sup>me</sup> Claudia Rochefort	Secrétaire de soutien

Plus d'une trentaine de citoyens sont présents à l'assemblée, en mode virtuel.

## **IL Y A QUORUM**

## 1<sup>er</sup> ASSEMBLEE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi 19 janvier 2022

Rencontre virtuelle sur Zoom

<https://villequebec.zoom.us/j/84021438395>

### Ordre du jour

- |   |       |
|---|-------|
| 1. Ouverture de l'assemblée   | 19h30 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour   | 19h31 |
| 3. Séance d'information sur le Projet d'habitation dans la rue de l'Éclair pour adultes vivant avec des enjeux de santé mentale | 19h35 |
| 4. Adoption du mémoire du Mont-Bélair pour la consultation publique   | 20h00 |
| 5. Période d'information de la conseillère municipale   | 20h15 |
| 6. Questions et commentaires du public  | 20h30 |
| 7. Nomination – Secrétaire  | 20h45 |
| 8. Nomination – Présidence d'élections pour l'AGA d'avril   | 20h50 |
| 9. Résolution – Date et lieu de l'assemblée annuelle  | 20h55 |
| 10. Résolution – Frais de fonctionnement pour 2022  | 21h00 |
| 11. Résolution – Tarif pour la rédaction des procès-verbaux en 2022   | 21h05 |
| 12. Résolution – Calendrier des rencontres en 2022  | 21h10 |
| 13. Résolution – Autorisation pour le registraire des entreprises   | 21h15 |
| 14. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 15 décembre 2021  | 21h20 |
| 15. Information, correspondance et trésorerie   | 21h25 |
| 16. VARIA   | 21h30 |
| 17. Levée de l'assemblée  | 21h35 |

Francine Dion, Présidente

Pour de l'information, veuillez contacter :

Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Téléphone : 418 641-6411, poste 3249, [jean-sebastien.mathon@ville.quebec.qc.ca](mailto:jean-sebastien.mathon@ville.quebec.qc.ca)

### **22-01-01 Ouverture de l'assemblée**

À 19 h 30, M<sup>me</sup> Francine Dion procède à l'ouverture de l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

### **22-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jean Thibault, appuyé par M. Marc-André Ducharme, d'adopter l'ordre du jour après avoir modifié la date pour le 19 janvier 2022.

### **22-01-03 Séance d'information sur le Projet d'habitation dans la rue de l'Éclair pour adultes vivant avec des enjeux de santé mentale**

M. Jean-Sébastien Mathon remercie le conseil de quartier de Val-Bélair de leur permettre cette rencontre pendant leur assemblée ordinaire et présente les différents intervenants les élués municipales et les représentants des différents organismes communautaires impliqués dans le projet qui participeront à la séance.

Mme Dussault souhaite la bienvenue à tous, elle informe l'assemblée que sa collègue Marie-Pierre Boucher et elle-même sont présentes en mode écoute pour avoir les impressions des citoyens, mais aussi bien comprendre les inquiétudes concernant ce projet.

À l'aide d'un support visuel, M. Frédéric Chartier présente le logement social et communautaire (son rôle, son importance, sa clientèle, son encadrement légal), le programme Accès Logis, quelques réalisations qui ont été faites à Québec et les appréhensions qui surviennent face à ce type de projet.

M. Michael Doyon présente le plan de la présentation : projet en bref, présentation de l'organisme porteur, contexte urbain et implantation, bâtiment et espaces extérieurs et l'échéancier.

Le projet constitue une nouvelle construction de 2 étages avec 12 unités de type 3 ½ en lot arrière du terrain de l'Amarrage pour les personnes seules ayant des besoins particuliers en habitation (Volets III du programme Accès-Logis Québec). L'organisme l'Amarrage est accompagné par Action-Habitation pour le développement du projet.

Mme Karine Bérubé et Mme Élodie Simard poursuivent en présentant respectivement:

L'organisme l'Amarrage, implanté à Val-Bélair depuis 1978 est un centre d'hébergement et de thérapie dédié aux personnes vivant des problématiques de santé mentale. Guidé par une approche de rétablissement des individus par la réappropriation de leurs forces et l'utilisation optimale de leurs ressources. 16 intervenants multidisciplinaires dédiés à la mission de soutenir et de guider les personnes durant leur processus de rétablissement, à l'heure actuelle neuf chambres et les admissions sont en continu, l'équipe assure un accompagnement 24/24 heures et 7/7 jours. Le nouveau bâtiment vise à fournir un lieu

d'hébergement pour des personnes ayant complété le programme initial d'hébergement de 12 semaines.

Mme Élodie Simard architecte, illustre quelques photos de l'état actuel du site, le secteur est particulier parce qu'il est boisé et tous souhaitent bonifier le projet à partir de ce dernier et assure que l'intégration sera délicate au milieu présent. Un plan d'implantation est aussi figuré, on y retrouve l'entrée, le stationnement et le bâtiment projeté. Une haie de cèdres est prévue pour atténuer l'effet visuel du stationnement. L'implantation est en accord avec le secteur, soit le même type de gabarit des bâtiments de 2 étages au pourtour du site. L'usage est conforme pour une construction d'un immeuble à 12 logements et le terrain appartient déjà à l'Amarrage. Les marges latérales ont été bonifiées à 9 m et les 2/3 du boisé seront conservés, aussi plusieurs spécialistes en ingénierie et architecture du paysage participeront à l'élaboration du plan de plantation et des mesures de protection des arbres seront mises en place. L'architecture du nouveau bâtiment sera inspirée du milieu bâti environnant et en accord avec le site.

Concernant l'échéancier, les travaux débuteront dès l'été 2022 et les premiers bénéficiaires sont prévus pour le début d'hiver 2023.

Également, à l'aide d'un support visuel, Mme Nathalie Cournoyer présente le règlement R.A.V.Q. 1455 (règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 748 479 du cadastre de Québec) touchant le projet d'habitation l'Amarrage.

Elle présente les étapes de processus de modification réglementaire et sa modification proposée. Il est important de spécifier que le projet est non susceptible d'approbation référendaire, car :

- L'adoption du règlement découle de l'application de l'article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec.
- Malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, le conseil d'agglomération peut, par règlement, permettre la réalisation d'un projet d'habitation destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).
- Un règlement adopté en vertu de cet article ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil d'arrondissement.

Voici un résumé des changements proposés concernant l'implantation d'un 12 logements (R.A.V.Q. 1455):

- Largeur minimale d'un lot 6 mètres, proposé à 5,5 mètres
- Largeur combinée des cours latérales 10 mètres, proposé à 3 mètres
- Marge arrière 15 mètres, proposé à 5 mètres
- Marge latérale 5 mètres, proposé à 9 mètres (et modifié à 7 mètres)
- Largeur combinée des cours latérales 10 mètres, proposé à 18 mètres

- Marge arrière 15 mètres, proposé à 9 mètres
- Distance entre la marge avant et la façade d'un bâtiment principal 3 mètres maximum, proposé à aucune
- Largeur d'une allée d'accès bidirectionnelle 6 mètres, proposé à 5,5 mètres (et modifié pour 5,0 mètres)
- Une bordure de béton ou de pierres doit être installée le long d'une allée d'accès située à au moins 0,5 m d'une ligne latérale de lot ou d'une ligne arrière de lot, proposé à 0 m d'une ligne latérale de lot ou d'une ligne arrière de lot.

M. Jean-Sébastien Mathon remercie Mme Nathalie Cournoyer et invite les élues à ajouter leurs commentaires sur le projet.

Mme Dussault dit collaborer main dans la main avec la direction. Par son titre d'élue, elle représente les citoyens et advenant des problématiques tout au long de l'implantation et de la construction elle sera à l'écoute par téléphone ou courriel. Mme Marie-Pierre Boucher appuie les dires de cette dernière et en affirme tout autant pour sa disponibilité.

Les administrateurs(trices) du conseil de quartier de Val-Bélair, puis les membres du public sont ensuite invités(es) à poser leurs questions.

Un citoyen manifeste son mécontentement face à ce projet implanté à l'avant de sa résidence.. Mme Diane Duchesne, travailleuse sociale à l'Amarrage, affirme que oui sa clientèle est souffrante, mais qu'elle a une bonne capacité à fonctionner. Les bénéficiaires ont des besoins particuliers, mais ils ne sont pas agressifs et ils n'ont pas d'inquiétude par rapport au risque pour l'entourage. Depuis 45 ans, aucun incident majeur n'est survenu avec le voisinage. Une équipe de professionnels est là pour bien les encadrer (24h/24h). Les clients sont choisis par rapport aux critères exemplaires concernant la stabilité et l'autonomie.

Un administrateur du conseil s'interroge si le nombre d'espaces de stationnement est suffisant et si un espace d'entreposage pour la neige a été prévu. De plus, s'il serait possible d'ajouter une clôture opaque en écran visuel au stationnement. Mme Nathalie Cournoyer informe que la norme pour ce type d'établissement est de 0,25 case par logement, que le projet respecte la demande. Mme Élodie Simard se dit à l'écoute du commentaire que le terrain est déjà clôturé, mais qu'ils vont évaluer toutes possibilités atténuantes.

Un administrateur du conseil se questionne sur la méthode de financement, si le terrain peut accueillir plus d'un bâtiment et si l'organisation peut vendre l'immeuble à un particulier. Concernant le financement, M. Michael Doyon, affirme que le projet est construit dans le cadre du programme Accès Logis, financé en bonne partie par une subvention de la Société d'habitation du Québec (SHQ), d'une contribution de la ville de Québec, potentiellement d'autres partenaires, de l'organisme Amarrage et aussi d'une hypothèque traditionnelle. Mme Nathalie Cournoyer confirme que le projet d'ensemble permet d'avoir plus d'un bâtiment par lot et que l'usage est uniquement du logement (4-12 unités) et que le commercial n'est pas autorisé sur ce site.

M. Michael Doyon renchérit à l'effet que, dans le cadre d'un projet de logement social Accès Logis, il existe une convention d'exploitation d'une durée de 35 ans pour garantir l'accessibilité aux logements sur le long terme.

La présidente du CA du CPE aux abords du projet soumet deux préoccupations du conseil. La première est par rapport à la clientèle ne sachant pas trop quelle sorte de problèmes de santé mentale ont les bénéficiaires de l'Amarrage et s'ils doivent craindre les contacts lors des sorties à l'extérieur des enfants et des éducatrices. La deuxième, concernant la gestion des travaux, en été avec les enfants qui passent les journées à l'extérieur. Comment limiter les inconvénients de la construction du nouveau bâtiment? Mme Karine Bérubé se fait rassurante et affirme qu'il n'y aura pas plus d'impact que ceux d'aujourd'hui, car la clientèle sera même. Elle ajoute que la clientèle est sélectionnée et qu'elle n'a aucun potentiel de dangerosité ou d'agressivité pour la protection de tous. M. Michael Doyon atteste que les travaux seront rapides, le sous-sol sera partiellement excavé en seulement quelques semaines. Ils respecteront les règlements municipaux concernant les nuisances et qu'également l'écran d'arbres présent atténuera le tout.

Mme Dion, interroge le commandant s'ils sont intervenus souvent pour des appels concernant l'Amarrage. M. Marko Mercier, confirme que durant les trois dernières années, deux seules situations concernant l'Amarrage ont été signalées et que ce n'étaient pas des affaires de violence. Mme Karine Bérubé dit qu'ils peuvent téléphoner à la police, s'ils ont un doute ou une crainte, pour protéger une personne contre elle-même qui pourrait mettre fin à sa vie. En 21 ans, il n'y a jamais eu assaut contre les bénéficiaires ou les intervenants du centre. L'Amarrage est un organisme pratiquement inconnu par la police conclut, M. Marko Mercier.

Une citoyenne s'interroge si le site est assujéti au PIIA et son rapport avec l'article 74.4. Elle demande aussi si l'accessibilité aux camions de pompier a été vérifiée par la ville par rapport à la marge latérale qui semble assez étroite et pourquoi le nombre de stationnements est supérieur et que la ville n'exige pas un stationnement intérieur dans le but de conserver plus d'arbres. Elle conclut en demandant si les services publics ont analysé l'approvisionnement en eau pour le nouveau 12 logements et le secteur déjà très bien habité. Mme Nathalie Cournoyer précise qu'il n'y a pas de PIIA pour le site et explique en quelques mots ce que c'est un PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale). Elle ajoute que le nombre d'espaces de stationnement est conforme à une case par logement et qu'un stationnement intérieur est demandé dans le cas des constructions neuves, ayant plus de 50 logements. Un immeuble à 12 logements serait trop petit en superficie pour construire ce type de stationnement. Concernant la question sur la sécurité de l'approvisionnement en eau, lorsqu'une demande de permis est déposée, elle est vérifiée par les inspecteurs et les analystes au permis de la ville qui s'assurent que l'eau est là suffisamment pour le secteur et aussi que le cadre du bâtiment soit respecté lors de la construction. Pour cet immeuble, il sera recommandé d'être muni de gicleurs et une demande de renseignements préliminaires a déjà été faite par la ville concernant la fiabilité du projet.

Un citoyen, ancien bénéficiaire des services de l'Amarrage, nous livre en beau témoignage et assure ne pas être violent et ni dangereux pour le voisinage.

Un membre du conseil demande s'il y a des moyens pour atténuer les désagréments d'un chantier de construction, que les enfants du CPE voisin seront à l'extérieur tout au long de la construction. Un entrepreneur général mettra tout en place pour minimiser les impacts sur le voisinage.

Mme Spira, organisatrice communautaire du CIUSSS, appuie le projet. Elle comprend les appréhensions des citoyens, cependant elle les rassure puisque nous connaissons déjà l'organisme et sa manière de fonctionner et qu'il n'y a jamais eu d'incident majeur depuis son ouverture. La phase 2 n'apportera pas plus de problèmes.

Mme Bianca Dussault demande à Mme Nathalie Cournoyer les normes que les constructeurs doivent respecter. En gros, de ne pas soulever la poussière de manière abusive et de laisser la chaussée propre à chaque fin de journée et une clôture de chantier qui sécurisera le site.

Mme Karine Bérubé, ajoute qu'une personne sur cinq est à risque de développer un trouble de santé mentale, que la mission de l'organisme est d'aider les gens et qu'ils sont ouverts pour rencontrer le voisinage, sur place à l'Amarrage pour répondre à leurs questions.

Une citoyenne prend la parole pour appuyer le projet, elle fait partie des aidants du point de vue thérapeutique avec son centre de yoga.

Un citoyen appuie le projet, mais affirme ne pas en vouloir devant chez lui.

Une citoyenne demande l'accès à une copie des orientations et des recommandations de la ville pour la fiabilité du projet. Elle souhaite s'assurer de la sécurité des enfants du CPE en cas d'incendie. Elle s'inquiète aussi de l'entretien de la haie de cèdres et demande s'il ne vaut pas mieux planter des arbres. Mme Nathalie Cournoyer affirme que pour obtenir de l'information sur le projet, il faut passer par le département d'accès à l'information de la ville en faisant une demande officielle. Mme Élodie Simard, précise que le plan d'aménagement est préliminaire, que l'espace stationnement sera amélioré. Elle assure que la marge de dégagement est suffisante pour l'entretien de la haie de cèdres et que cette dernière serait plus limitative sur la vue.

Une citoyenne qui habite depuis 5 ans le secteur appuie le projet mais, s'inquiète au niveau de l'encombrement de la rue. Elle demande si la ville pourrait permettre un stationnement par période d'un côté ou l'autre de la rue. Mme Nathalie Cournoyer suggère de faire une requête au 311.

Mme Dion, partage son vécu sur un projet semblable la Villa de l'Avenir avec Action-Habitation (33 logements de personnes âgées). Au début du projet, les citoyens étaient en désaccord, mais qu'aujourd'hui ils vivent en harmonie avec tout un chacun. Concernant le stationnement dans la rue, que oui le comptable amène beaucoup d'autos ??, mais que le problème est fréquent et que la ville ne peut pas faire autrement, car il n'y a pas d'autres espaces de libres à proximité. Elle appuie aussi le projet.

Pour le mot de la fin, Mme Bianca Dussault partage son adresse courriel et atteste qu'elle est disponible pour répondre aux questions des citoyens. Les rencontres du Conseil de quartier de Val-Bélair ont lieu tous les 3e mercredis du mois et qu'une période de questions pour les citoyens y est incorporée.

## **22-01-04 Adoption du mémoire du Mont-Bélair pour la consultation publique**

La présidente présente le mémoire préliminaire du Mont-Bélair. Elle a participé avec Mme Julie Labonté à l'atelier d'échanges sur le parc du Mont Bélair organisé par la ville de Québec, le jeudi 13 janvier 2022 et que c'est à partir des commentaires recueillis des citoyens que le conseil soumet ce mémoire.

M. Maxime Falardeau s'interroge si une recommandation a été faite pour la gestion du site par l'organisme Mont Bélair Découvertes.

M. Charles Gillespie demande des explications sur le dernier paragraphe et demande qu'il soit simplifié.

#### **Résolution CQVB-22-CA-01**

**Il est proposé par Mme Francine Dion appuyé par M. Marc-André Ducharme, de procéder à l'adoption du mémoire du Mont-Bélair, avec la possibilité de modification dans le dernier paragraphe pour simplifier ce dernier. *La proposition est acceptée à l'unanimité.***

#### **22-01-05 Période d'information de la conseillère municipale**

M<sup>me</sup> Bianca Dussault rappelle que les citoyens ont jusqu'au 23 janvier 2022 pour soumettre leurs suggestions sur l'avenir souhaité du Parc naturel du Mont-Bélair en répondant à un sondage en ligne ou encore en déposant un mémoire. Les familles ont jusqu'au 29 janvier pour participer au Défi Château de neige et qu'elle est heureuse d'annoncer sa nomination au comité du statut des boisés de la ville de Québec. Ce comité dévoilera d'ici six mois un portrait de l'état des boisés de la ville de Québec, dans l'objectif de les protéger des pressions du développement.

M. Charles Gillespie interroge la conseillère sur les enjeux de stationnement pendant les opérations déneigement. Dans les prochaines semaines, la ville analysera la faisabilité que les citoyens puissent utiliser le stationnement de l'Aréna des Deux Glaces lors des opérations déneigement en utilisant une vignette prévue à cet effet. Il a aussi été soumis d'ajouter des feux clignotants pour informer le déroulement des opérations et l'état de l'opération déneigement. Mme Dion suggère le terrain au coin de l'avenue Industrielle et de l'autoroute Henri-IV pour un stationnement d'hiver.

#### **22-01-06 Questions et commentaires du public**

Un citoyen demande s'il est possible d'avoir l'enregistrement de l'assemblée et invite M. Jean-Sébastien Mathon pour une entrevue à son émission de radio. M. Jean-Sébastien Mathon l'informe que l'enregistrement n'est pas accessible au public, qu'elle sert uniquement pour l'écriture du procès-verbal. Cependant, il peut toujours faire une demande officielle

d'accès à l'information auprès de la ville et au département des communications pour une entrevue radio, mais que cette dernière ne sera pas avec lui.

**22-01-07 Nomination – Secrétaire**

**Résolution CQVB-22-CA-02**

**SUR PROPOSITION DE Mme Francine Dion DUMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Falardeau, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Val-Bélair nomme Mme Julie Labonté comme secrétaire.**

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**22-01-08 Présidence d'élections pour l'AGA d'avril**

**Résolution CQVB-22-CA-03**

**SUR PROPOSITION DE M. Charles Gillespie DUMENT APPUYÉE PAR M. Jean Thibault, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Val-Bélair nomme M. Jean-Sébastien Mathon président d'élection pour l'assemblée annuelle en avril 2022.**

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**22-01-09 Date et lieu de l'assemblée annuelle**

**Résolution CQVB-22-CA-04**

**SUR PROPOSITION DE M. Charles Gillespie DUMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Falardeau, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Val-Bélair fixe la date de l'assemblée annuelle au 20 avril 2022.**

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**22-01-10 Frais de fonctionnement pour 2022**

**Résolution CQVB-22-CA-05**

Considérant que le conseil de quartier recoure à un ou une secrétaire à la rédaction pour les procès-verbaux,

Considérant un budget de fonctionnement annuel de 1 500 \$;

Considérant qu'au 31 décembre 2022 le conseil de quartier avait un montant résiduel non affecté de 610,89 \$;

**SUR PROPOSITION DE Mme Julie Labonté DUMENT APPUYÉE DE M. Marc-André Ducharme il est résolu que le conseil de quartier de Val-Bélair demande au Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles de lui verser le montant de 889,11\$ à titre de contribution aux frais de fonctionnement pour l'année 2022.**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**22-01-11 Tarif pour la rédaction des procès-verbaux en 2022**

**Résolution CQVB-22-CA-06**

**SUR PROPOSITION DE Mme Francine Dion DUMENT APPUYÉE PAR M. Jean Thibault. IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier recoure au service d'un(e) secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2022 au tarif de 95 \$ par procès-verbal.**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**22-01-12 Calendrier des rencontres en 2022**

**Résolution CQVB-22-CA-07**

**Considérant le projet de calendrier des assemblées 2022, de tenir la rencontre les 3<sup>e</sup> mercredis du mois, à l'exception des mois de juin, juillet et août 2022;**

**SUR PROPOSITION DE Mme Julie Labonté DUMENT APPUYÉE PAR M. Charles Gillespie, IL EST RÉSOLU d'adopter le calendrier des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier de Val-Bélair pour l'année 2022.**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**22-01-13 Autorisation pour le registraire des entreprises**

**Résolution CQVB-22-CA-08**

**SUR PROPOSITION DE M. Jean Thibault DUMENT APPUYÉE PAR M. Marc-André Ducharme IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Val-Bélair autorise, pour l'année 2022 M. Jean-Sébastien Mathon à remplir et transmettre au nom de la présidente du conseil d'administration par Internet la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier.**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**22-01-14 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 15 décembre 2021**

**Résolution CQVB-22-CA-09**

**Il est proposé par M. Maxime Falardeau, appuyé par M. Charles Gillespie, de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2021. La proposition est acceptée à l'unanimité.**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **22-01-15 Information, correspondance et trésorerie**

### Information

Depuis la dernière réunion, M<sup>me</sup> Francine Dion a transmis quelques documents aux membres.

Dans les prochains mois, une rencontre aura lieu au conseil de Quartier avec les services de transport de la ville, concernant la sécuritaire routière aux abords de 4 écoles (Odyssee, Chanterelle, Amédée Boutin et de la Myriade).

### Trésorerie

Au 31 décembre 2021, le solde du compte était de 958,47 \$. Une subvention de 925 \$ pour les frais d'exploitation a été obtenue. Il y a une différence dans les montants de la subvention, car la résolution adoptée ci-dessus est basée sur un montant prévu.

### **Résolution CQVB-22-CA-10**

**Il est proposé par M. Maxime Falardeau, appuyée par M. Marc-André Ducharme, d'autoriser le paiement d'un montant de 85 \$ (chèque # 220) à M<sup>me</sup> Caroline Ouellet, pour la rédaction du procès-verbal de la séance du mois de novembre 2021. La résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **22-01-16 Varia**

Aucun sujet n'est ajouté.

## **22-01-17 Levée de l'assemblée**

À 22 h 03, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Francine Dion, appuyé par Mme Julie Labonté, de lever la séance. *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

Le procès-verbal est rédigé par M<sup>me</sup> Claudia Rochefort et révisé par M<sup>me</sup> Francine Dion, présidente.

*Signature autorisée*

---

Francine Dion, présidente